



Association Rennaise pour la Maîtrise de l'Energie  
dans les Copropriétés

L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas

Réunions mensuelles de 18 H 30 à 20 H 30 le 3ème mercredi de chaque mois, sauf juillet et août.

Siège de l'ARMEC : Maison des Associations – 6, cours des alliés 35000 Rennes

Site internet : [www.armeco.org](http://www.armeco.org).

Courriel : [contact.armec@gmail.com](mailto:contact.armec@gmail.com)

Téléphone mobile : 07 87 81 67 4

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION MENSUELLE des adhérents du 15 novembre 2017

### Participants :

Exposé de M. Patrice DEPEIGE

Participants ARMEC : Une vingtaine

### Introduction

En introduction M. Jean PASCAL, vice président de l'ARMEC rappelle :

- La table ronde annuelle de l'ARMEC qui se déroulera :  
**le 13 décembre 2017 à 18 h, à la Maison des Associations,**  
sur le thème :

LES ACTEURS DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES : Attente, Missions, Contraintes
---

- C'est une manifestation ouverte à tous : Tous les membres de l'ARMEC y sont naturellement invités, et peuvent venir avec tous les copropriétaires intéressés.
- Des affiches et « flyers » sont à votre disposition et disponibles en version « papier » sur le site,  
***DONC, VENEZ NOMBREUX !***
- Les 20 ans de l'ALEC : A cette occasion l'ALEC organise la visite de plusieurs copropriétés qui ont effectué des opérations de Rénovation Énergétique. La matinée est réservée aux professionnels et l'après-midi est ouverte au public :
  - Voir notamment la visite de « la copropriété Kerangal » organisée en partenariat avec l'ARMEC dans le cadre du « parcours violet ».
  - Pour tout renseignement, voir le [site de l'ALEC](#).
- Cette mensuelle permet à l'ARMEC d'accueillir un nouvel adhérent : M. Michel VILLOTEAU, qui avait pris contact lors du COSYAD.

### Les LED - résumé de l'exposé de M. Patrice DEPEIGE

Les LED (*Light Emitting Diode*) sont la dernière génération de lampes électriques, après les ampoules à incandescence, les fluocompactes, et les éco-halogènes.

Cette évolution a fait passer des ampoules à incandescence qui convertissaient l'énergie électrique consommée en « chaleur + lumière » aux LED qui sont des dispositifs électroniques qui ne produisent que très peu de chaleur et consomment beaucoup moins d'énergie.

Les avantages des LED pour les copropriétés (durée de vie, nombre élevé de cycles d'allumage, faible consommation) ont déjà été développés au sein de l'ARMEC.

Pour une « lampe type » par exemple avec une puissance d'éclairage moyenne, on peut noter l'évolution des caractéristiques suivantes :

	Puissance consommée	Puissance d'éclairage	Durée de vie
Ampoule à incandescence	60 W	720 lumens	1000 h
Eco-halogène	48 W	630 lumens	
Fluo-compacte	13 W	720 lumens	
LED	9 W	806 lumens	➤ 15 000 h

Les LED sont toujours en évolution technique, ce qui permet d'observer une augmentation des performances et une baisse des

coûts.

### Les lumen et les lux...

Ces deux unités de mesure sèment un peu la confusion. Nous rappelons ici les définitions qui permettent de les distinguer :

- Les lumens caractérisent l'énergie lumineuse émise par une lampe. C'est la mesure la plus pertinente de l'énergie lumineuse émise par une lampe. (les Watt mesurent l'énergie électrique consommée, et dépendent donc du rendement de la lampe)
- Les lux caractérisent l'énergie lumineuse reçue (illuminance) en un endroit donné : Plus cet endroit est loin de la lampe, moins l'éclairement reçu (en lux donc) est important. Par exemple la norme prévoit un éclairage de 100 lux sur les postes de travail.

### Les paramètres importants pour l'éclairage

La température de couleur

La température de couleur est mesurée en « degrés KELVIN », notés ° K, et elle impacte directement le confort.

2000°K correspondent à un éclairage jaune, alors que 11000 °K correspondent à un éclairage blanc éclatant.

Il faut préférer pour un éclairage nécessitant beaucoup de lumière (cuisine, salle d'eau) des couleurs de lumière autour de 4000 °K, et les chambre, salon des couleurs plus jaunes, autour de 2700°K.

IRC : Indice de Rendu des Couleurs

L'IRC mesure le rendu des couleurs, qui peut être altéré par un mauvais éclairage. Il varie en général de 50 (très mauvais) à 100 (très bon).

### Les pièges

- L'impact des LED sur la santé est souvent évoqué... Les normes françaises tracent le périmètre des caractéristiques jugées acceptables et ne doivent pas être contournées.
- Des LED à bas prix peuvent être décevantes, voire dangereuses : non-respect des normes françaises, lumière émise fatigante voire dangereuse, durée de vie inférieure...
- Les LED ne sont pas, par nature, compatibles avec des variateurs ou des dispositifs d'allumage sophistiqués. Pour les utiliser dans ces contextes particuliers, il faut impérativement choisir des « LED DIMMABLES »,
- il ne faut surtout pas utiliser les LED avec des transformateurs et dispositifs déjà en place pour halogène, car un dispositif électronique est déjà en place dans le culot de la LED, et le branchement doit se faire directement entre phase et neutre..
- Des lampes extérieures trop blanches attirent davantage les insectes.

### Les réalisations actuelles

Plusieurs copropriétés ont procédé à des « relamping ». Le temps de retour de l'investissement grâce aux économies d'énergie réalisées est entre 2 et 4 ans selon les cas. (voir par exemple avec Gilles QUIGNON)

(Ce point a déjà été évoqué à l'ARMEC, il faut rappeler qu'une opération complète amène à revoir -à la baisse bien sûr !- les puissances souscrites dans les contrats d'électricité).

### LUMISCOPE

M. DEPEIGE signale que LUMISCOP, Société participative et coopérative, est à même d'apporter une aide et des conseils aux copropriétés. Cette société ne se substitue pas aux électriciens. LUMISCOPE propose 'un tarif négocié avec minimum 35% de réduction de leur prix catalogue public pendant un ans, aux adhérents ARMEC (certains sont déjà venus chez LUMISCOP), et aux copropriétés qui engageraient des travaux de relamping dans les communs, cages d'escaliers, parking...

### [Retour sur le site internet de l'ARMEC](#)

Plusieurs adhérents ont fait part de difficultés rencontrées pour se connecter.

Lien vers le document présenté : Site ARMEC

Dom. GIRARD rappelle le mode opératoire :

1 - Lien de connexion : <http://armeco.org/>

(un conseil : pour accéder directement aux infos concernant les adhérents, enregistrer le lien vers la page « vie de l'ARMEC » ou « année 2017-2018 », plutôt que vers la page d'accueil)

2 - Pour accéder aux informations réservées aux adhérents, il faut remplir la demande d'identification comme suit :

- Indiquer comme adresse :

[contact.armec@gmail.com](mailto:contact.armec@gmail.com)

- Indiquer comme mot de passe :

armec1